



Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service de
l'instruction publique et
de l'action pédagogique

Sous-direction
du socle commun, de la
personnalisation des
parcours scolaires et de
l'orientation

Bureau des écoles

DGESCO A1-1

2013-0294

Affaire suivie par
Gilles Collet

Téléphone
01 55 55 37 76

Télécopie
01 55 55 38 92

Courriel
gilles.collet@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Paris le 19 DEC. 2013

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation
nationale

S/c Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie

Objet : Précisions concernant l'opération « Basket École » de la Fédération Française de Basket Ball

Références :

- Note d'alerte du 17 octobre 2013 à propos du site de l'opération <http://www.basketecole.com/>
- Convention-cadre du 25 mai 2010 entre le ministère de l'éducation nationale, l'Usep, l'UNSS et la Fédération française de basket-ball <http://www.education.gouv.fr/cid52850/mene1000674n.html>

La rencontre tripartite DGESCO / USEP / FFBB qui a eu lieu le 14 novembre 2013 a permis de faire le point avec les responsables nationaux de la FFBB et de l'USEP sur les éléments signalés dans la note d'alerte citée en référence.

1. Modalités d'inscription des classes

L'opération « Basket École » existe depuis plusieurs années. L'informatisation des inscriptions, en ligne, sur un site dédié, ainsi que la possibilité de télécharger les documents ressources après inscription est une évolution récente, mise en œuvre par la FFBB.

Dans l'immédiat, la suspension des inscriptions nominatives des élèves en ligne est décidée par les partenaires de l'opération. L'inscription par classe, avec précision de l'école et de l'effectif ne pose pas problème.

2. Ressources pédagogiques

Les enseignants peuvent télécharger sur le site dédié, après inscription de leur classe, un ensemble de ressources pédagogiques pour chaque cycle (école maternelle, cycle 2 et cycle 3). Ces documents, produits et proposés par la FFBB, sont reconnus par l'USEP comme ressources possibles pour aider à la mise en œuvre de l'activité basket ball à l'école.

Ils peuvent donc être exploités dans le cadre des projets pédagogiques des enseignants. La participation d'intervenants extérieurs qualifiés mis à disposition par la FFBB est possible et soumise dans ce cas à l'agrément du DASEN.

Les services de l'éducation nationale peuvent obtenir les documents pédagogiques en les demandant aux instances locales ou nationales de la FFBB.

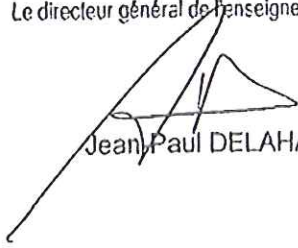
3. Suivi pédagogique

Le circuit de validation des actions prévues au niveau départemental passe par les comités départementaux de la FFBB qui prennent l'attache des conseillers techniques du DASEN. L'USEP apporte son concours au suivi départemental de l'opération par l'intermédiaire de ses comités. Les équipes de circonscription assurent le suivi de la mise en œuvre pédagogique au niveau des écoles.

L'opération « Basket École » a vocation à être poursuivie et consolidée, sur la base des projets pédagogiques des équipes d'école, avec le soutien des équipes de circonscription et de l'USEP qui apporte sa contribution, notamment dans l'organisation des rencontres sportives qui concluent les cycles d'activités et pour relayer les informations auprès des écoles.

L'engagement important de tous les partenaires de l'opération « Basket École » mérite d'être souligné, tant dans l'accompagnement des équipes pédagogiques et la diffusion de ressources que dans l'apport éducatif global et la participation à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, au bénéfice de la réussite des élèves.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Paul DELAHAYE